

Ordonnance
Des généraux des monnoies
Sous la cœne de marc d'argent
Du 5. Nou^{bre}. 1355.

Nous vous mandons et a chaëun de
nous enjoignons estroitement que vous
plouez toutes les boetes de lad. monnoie
et de saines nouvelles boetes et nouveaux
papiers de cellin. c. j. m. de Roule qui
sera en j. celle en la maniere accoutumee
en e. s. j. p. aier aux marc^s a droit tour
de papier Roule qui leur sera de c. de
denier. que nous avons Comptans et
de ce qui sera es fors de nouvelle
monnoies, et de e. s. j. faire tantost
convenir gardes. tous jeux changeurs
et de M. J. frequents lad. monnoie et
leur dire e. s. j. auront pour chaëun
marc d'arg. alloie a 3/4 de loy argent
le poids 6. ¹⁰ Oz. et de tout au alloie
au dessous de ceux trois denier a d. loy
15. 8. ¹⁰ Oz. S'igardez bien sur peine

Je perds vos officiers ce que vous
voulez encore entre grande judic.^o
que vous soyez plus diligents que
vous n'avez été Je vous envoie le
maître pour Comptes ou personne
pour lui avec les boîtes ainsi
comme elles se seront faict
attendre Je les envoie tout ensemble
et les paiements du d. Maître avec
le d. Inventaire & celle de vos seaux
et toutes les certifications et lettres
qui seront mesties au d. maître sans
autre mandement avoir Je vous
affirmez que l'oy griffé & seauoir plus
diligent soustent que l'oy naïf ait au
temps passé et vous referirez hastivement
par ce me pagez tout lestat de la d.
Monnoie et combien y l'era venu de
biens en icelle pour cette fin: Ceul
De Paris le 5. Novembre 1355. l